BUREAUX. RUE NAIN, 1,

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT : A. REBOUX Le Nord de la France Trois mois. 14 r Annonces: 15 centimes la ligne

RÉCLAMES: 25 centimes - On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annunces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chausés A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et Cio place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX,13 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Nos correspondances de Versailles nous font connaître que de regrettables incidents se sont produits hier, mardi, au début de la séance, à l'occasion du vote émis la veille concernant les poursuites contre les citoyens députés Rou-vier et Pierre Lefranc. La Chambre avait répondu par « l'amnistie du dédain » aux injures que lui avaient pro-diguées dans la presse MM. Rouvier et Pierre Lefranc. C'était la seule décision qu'elle eût à prendre après l'acquittement par le jury de tous les journaux poursuivis pour outrages à la commis sion des grâces.

Mais les républicains radicaux ne

veulent ni être poursuivis devant le jury, dussent-ils être acquittés, ni être amnis-tiés par dédain. C'est le droit à l'injure, le droit à l'outrage qu'ils revendiquent.

Voici, du reste, ce que nous disent nos dépèches au sujet de la séance d'hier :

A l'occasion du procès-verbal, M.

Schœlcher réclame contre le vote de la veille sur l'ordre du jour motivé. Cette réclamation occasionne un incident trèsvif, très-long, auquel participent successivement MM. Rouvier, Vitet, Brisson, Jaubert, de Tocqueville, Princeteau, Baragnon, Ordinaire, de Cézanne et Pierre Lefranc. Le Président, pour clore l'incident est obligé de se couvrine de de la constitue de la cident, est obligé de se couvrir et de suspendre la séance. A la reprise, le prési-dent invite M. Brisson à retirer les pa-roles qu'il a prononcées la veille sur le faux que commettrait le Journal officiel en enregistrant le vote de dédain. M. Brisson refuseet l'Assemblée prononce la censure contre lui. >

Tels sont les exemples que les radicaux donnent au pays. C'est ainsi qu'on pour-suit l'œuvre de réorganisation de la France. Et c'est au moment où les députés eux-mèmes respectent si peu leurs collègues qu'on songe à présenter une loi Victor Lefranc pour mettre l'Assemblée et le pouvoir à l'abri des outrages des partis... Ce sont là des précautions d'autant plus inutiles qu'elles ne paraissent être dirigées que contre les monarchistes qui, eux. n'ont pas la spécialité de l'inqui, eux, n'ont pas la spécialité de l'in-jure. Il est inutile de faire observer que le vote de censure contre M. Brisson restera parfaitement impuissant, caril ne fera que le rendre plus populaire aux yeux de ses électeurs démagogues.

Dans presque toutes les questions de politique étrangère, le Siècle et le Journal des Débats en sont amenés, par leur amour pour l'Italie, à parler comme s'ils recevaient leurs instructions du fameux Bureau de l'Esprit public, qui envoie le mot d'ordre de M. de Bismark aux officieux prussiens. Mais, dans ces derniers temps, la presse révolutionnaire francaise a fait mieux encore que de tenir un langage agréable à Berlin, elle a eu le triste honneur de devancer le bureau de l'esprit public et de lui indiquer la meilleure marche à suivre pour activer de nous humilier. - Quiconque a conservé un peu de sentiment de notre dignité a tressailli d'une légitime indignation|en voyant des feuilles soi-disant françaises conseiller à la chambre de trembler devant le courroux possible de l'Italie. A les entendre, si nous avions eu l'imprudence de continuer à nous faire représenter par un simple chargé d'affaires auprès des envahisseurs de Rome, Victor-Emmanuel, aurait bien pu se facher et nous réclamer Nice et la Sa-

Or, nous sommes tombés si bas qu'un froncement de sourcil, de la part du premier venu, doit nous faire oublier et nos devoirs, et notre honneur et tout souci de nos intérêts propres. — C'est à cela que peut se réduire l'argumentation des journaux italiens de Paris, à propos de la nomination de M. Fournier. — M. Fournier est nommé ! Dieu soit loué, disent-ils, peut-être sauverons-nous une province! Non-seulement l'alliance entre la Prusse et l'Italie est incontestable, mais ello était inévitable depuis le jour où il y avait une Italie, et c'est ce qui rend les Italiens de Paris si semblables à des traitres. Nos troupes rappelées de Rome au début de la dernière guerre n'ont pas même pu arriver à temps a Sedan, mais nos désastres ont donné Rome aux Italiens. — M. de Bismark gouverne tout autant Victor-Emmanuel que Son Guillaume et les voyages du prince Frédéric-Charles et de M. de Moltke en Italie ont une portée que personne ne peut et ne saurait méconnaître, Néanmoins, hors de Paris, et sauf dans

certains journaux, l'idée n'était pas en-core venue à personne que l'absence d'un ambassadeur en titre accrédité par la France au Quirinal pût ètre considérée comme un cas de guerre. Personne non plus n'avait cru que les pétitions des catholiques eussent pour but de nous mettre en campagne.

C'est aux Débats et au Siècle que revient l'honneur de ces deux belles dé-couvertes. Leur ingénieuse idée n'a pas été perdue pour les Prussiens, et le Nord, du 9 mars, constate que : « les correspondances italiennes des feuil-» les allemandes prennent a tache de » corroborer les appréhensions qu'ex-priment certains journaux de Paris relativement à l'attitude de l'Italie vis-à vis de la France. Ainsi, la Gazette nationale, de Berlini, nsiste, dans une lettre de Rome, sur la sensation qu'a produite au Parlement la demande imprévue d'un nouveau crédit de 42 » millions pour le ministère de la guerre, alors qu'il y a un mois à peine les Chambres avaient voté 32 millions et demi pour des armes nouvelles, des objets d'équipement et la construction d'une fabrique d'armes. Grâce au talent que l'on possède en Italie de comprendre à demi-mot, le monde sent que le gouvernement doit avoir des motifs sérieux pour faire avec ce zèle des préparatifs militaires. Il serait impossible dans l'état actuel des fi-» nances italiennes, dit encore le correspondant de la Gazette nationale, d'entretenir un plus grand nombre de troupes, et, ce n'est pas sans un serrement de cœur que les Italiens compa-rent ce chiffre aux 450,000 soldats qui sont actuellement sur pied en

France. »
Le Nord ajoute à ces intéressantes citations une remarque qui prouve que nous n'exagérons rien en accusant nos journaux révolutionnaires de parler comme des feuilles prussiennes : « la » feuille sllemande, dit-il, est trop inté- » ressée à prêter à la nation italienne » des projets hostiles à la France pour que l'on puisse considérer ses impres-sions comme un tableau rigoureuscment exact de l'état réel des choses. » C'est bien cela : la feuille allemande est intéressée à parler.... comme les Dé-bats et le Siècle et c'en est assez pour caractériser le patriotisme de ces deux feuilles françaises.

Ajoutons que si l'un de ces jours, les Italiens ont envie de réclamer Nice et la Savoie, ce n'est pas la présence de M. Fournier qui les retiendra. Ce n'est pas non plus la nouvelle humiliation que nous devons à nos prudents politiques qui empêcherait en ce cas la Prusse d'aider l'Italie. L'envoi de M. Fournier ajoute à nos hontes sans rien ajouter à notre sécurité et l'envoi de M. Minghetti à Paris en est une première preuve.

Quand vous voudrez vous immiscer dans les affaires de votre voisin, tout en protestant contre toute intention de ce genre, il y a un moyen bien simple et qui vous mettra à l'abri de tout reproche d'immixtion. Vous n'aurez qu'à déclarer que les affaires du voisin sont vos propres affaires. Fel est le système au moins coup sûr, tout nouveau que la Prusse entend appliquer à l'Autriche. Voici ce que dit l'organe avoué de M.de Bismarck, Norddeutsche Allgemeine Zeitung. « Quand nos journaux infor-» ment leurs lecteurs des crises et des progrès de la situation en l'Autriche-Mongrie et qu'ils les orientent à cet ségard, ce n'est là pour nous réelle-» ment qu'une affaire intérieure. Tout » en appréciant le caractère propre de » cette situation d'une manière effective » autant que possible, il est assurément » permis, commandé même, de montrer » aussi quel contre-coup a et aura sur » nous ce qui se passe dans l'empire voi-» sın. En fait, c'est bien et seulement une · chose intérieure allemande. - Tel est » surtout le cas pour ce qui concerne la » Galicie. Au lieu de s'abstenir sur ce » sujet, il y alieu plutôt d'appeler l'at-» tention de la nation allemande sur un » changement de situation qui résulte-» rait de la formation d'un Etat polo-» nais presque autonome, dans le cadre » de la monarchie austro-hongroise, -» qui en résulterait, disons-nous, pour » les Polonais sujets de notre Etat, et » par suite, pour la Prusse et pour l'em-» pire allemand. Une question de cette » importance demande à ètre examinée » sérieusement, - aussi murement pour » le moins qu'à Vienne même. Quelque » jugement que nous portions à cet » égard, c'est donc un jugement sur nos » propres affaires intérieures et nullelement une immixtion dans celles de

. l'Autriche-Hongrie, - ingérance que

» l'Allemagne, au contraire, évitera soigneusement, comme elle le doit. »

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

L'INSURRECTION DU 18 MARS

TOME 1er - RAPPORTS. Documents relatifs au département du Nord.

Rapport de M. le premier Président de la Cour de Douai.

Douai, le 8 août 1871. Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre toutes les pièces de l'enquète à laquelle je me suis livré dans le ressort de la Cour d'appel de Douai (Nord et Pas-de-Calais), en vertu de la Commission rogatoire que vous avez bien voulu m'a-dresser, pour rechercher les causes de l'insurrection du 18 mars dernier. Cette

enquête me paraît aujourd'hui complète; voici d'ailleurs comment j'ai procédé : 1° J'ai écrit à MM. les préfets du Nord et du Pas-de-Calais et à M. le Procureur général près la Cour d'appel de Douai pour les prier de vouloir bien me donner les renseignements qu'ils pourraient avoir sur la question si grave et si déli-cate qui fait l'objet de l'enquête ordonnée par l'Assemblée nationale. - Vous

trouverez au dossier les réponses qui m'ont été adressées par MM. Séguier, préfet du Nord, comte de Rambuteau, préfet du Pas-de-Calais et Morcrette, procureur-général à Douai. 2º J'ai adressé, après avoir eu l'hon-

neur de vous la communiquer, une lettrecirculaire à toutes les personnes qui pouvaient m'aider dans mes recherches, sous-préfets, présidents de tribunaux civil et de commerce, procureurs de la République, commandants de la gendarmerie, maires des chef-lieux de canton, chefs d'établissements industriels, juges de paix, commissaires de police. Cette lettre, qui forme la première pièce de chaque dossier, sollicitait tous les ren-seignements, si minimes et si peu impertants qu'ils puissent paraître. Aucun fait reellement important ne m'a été signalé, et il est aujourd'hui bien établi que ce n'est, ni dans le département du Nord, ni dans celui du Pas-de-Calais qu'il faut chercher la cause de l'insurrection qui vient d'épouventer la France. Mais je ne puis oublier que, chargé de l'exécution d'une commission rogatoire, je n'ai, ni la mission, ni le droit de faire un rapportou de résumer les faits ; mon rôle est plus modeste, il se borne à vous transmettre purement et simplement les documents que j'ai pu recueillir. Il ne saurait cependant se faire que la confiance, dont la Commission d'enquête a bien voulu honorer les premiers Présidents des Cours d'appels, devint un obstacle à ce qu'ils soient admis à joindre leur déposition à celles des autres témoins entendus, et je vais faire la mienne en examinant très-rapidement la question suivante:

L'insurrection avait-elle des aftiliés Cour de Douai?

1º Avant le jour où elle a éclaté; 2º Pendant sa durée.

Un seul fait pourrait porter fà penser que les hommes qui préparaient l'insurrection du 18 mars ont essayé d'agiter et de se rattacher les populations du Nord de la France avant les événements de Paris. Les 8, 9 et 10 mars une grève éclata à Rollaix, mais grâce à l'attitude énergique de la garde nationale, de la gendarmerie et des troupes régulières,

cette tentative n'eut aucune suite sé-

Ce mouvement avorté devait-il, dans la pensée des meneurs, se rattacher à l'insurrection de Paris? Rien ne permet de l'affirmer. Cependant il ne faut pas oublier que Roubaix est le siége d'une des sections de la société l'Internationale, et que les ouvriers affiliés obéissent à Roubaix, comme ailleurs, aux ordres du Comité central. Mais pour tirer de ce fait une conclusion qui consisterait à voir dans la grève de Roubaix un signe pré-curseur de l'insurrection de Paris, il faudrait d'abord établir que c'est bien la société l'Internationale qui a pris l'initiative du 18 mars, et sur ce point il ne saurait m'appartenir de me livrer à aucune recherche sars sortir immédia-tement de mon rôle et des limites que je dois respecter. Je me borne donc à constater le fait de la grève, et j'ajoute immédiatement que rien ne m'autorise à penser que des tentatives sérieuses ai ent

eu lieu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais avant le 18 mars pour inciter la population à faire cause commune avec l'insurrection de Paris.

Il faut d'ailleurs reconnaître que le moment eût été mal choisi. La fin de l'année 1870 et les premiers mois de 1871 s'étaient écoulés imposant à nos populations des privations et des sacrifices de toute nature. La paix venait d'ame-ner une reprise considérable dans toutes les branches de l'industrie, et si, Assi, Varlin et Verdure, membres de la Com-mune, sont venus, après la levée du siège de Paris, faire des excursions dans le Nord (ce qui paraît établi), ils sont trop intelligents et toujours trop bien renseignés pour n'avoir pas promptement com-pris que nos ouvriers voulaient, et désiraient avant tout, après cette crise qu'il venaient de subir, la paix, le repos et le travail qui, dans nos contrées, ramènent si rapidement l'aisance et le bienêtre dans les familles. Peut-être en groupant certains indices, peu importants par eux-mèmes, pourrait-on arriver à penser que la grève qui éclata à Rou-baix a des liens directs avec l'insurrection de Paris, mais il faudrait pour cela entrer dans le champ si vaste et si dangereux des suppositions, et une enquête, je ne veux pas l'oublier, doit reposer absolument et uniquement sur des faits. Aussi, je termine sur ce premier point, en disant que ce n'est, ni dans le dépar-tement du Nord, ni dans celui du Pas-de-Calais qu'il faut rechercher la cause de la terrible insurrection du 18 mars.

Cette première question résolue, j'ar-rive à la seconde qui nécessitera l'examen de faits plus nombreux et plus circonstanciés.

La commune de Paris a-t-elle trouvé des partisans et des affilies dans les départements composant le ressort de la Cour d'appel de Douai? Le moindre doute ne peut s'élever sur ce point, les faits parlent d'eux-mêmes et je ne pren-drai que les plus saillants. J'ai dit plus haut qu'une grève tentée

à Roubaix dans les premiers jours de mars, n'avait pas réussi. Les partisans de la Commune ne pouvaient pas rai-sonnablement faire une nouvelle tentative dans le même centre à une dats trop rapprochée; ils résolurent donc d'agir à Anzin près de Valenciennes. Le point était admirablement choisi, la population ouvrière y est très nombreuse et à des liens intimes et de chaque instant avec les mineurs de tout ce bassin, hommes énergiques, dont les grèves présentent toujours un caractère trèsdangereux. On peut affirmer, sans crainte d'ètre démenti, qu'à cette époque la société l'Internationale avait pris un rôle très-actif dans l'insurrection de Paris, et un sieur Coudroy, agent d'af-faires à Mons et chef de section de la société l'Internationale, vint s'établir à Anzin; il y noua des relations et parvint à décider les ouvriers fondeurs à se mettre en grève. Mais l'autorité avait été prévenue en temps utile. Coudroy fut arrèté et expulsé de France; de son côté la compagnie d'Anzin exerça une surveillance des plus actives et le mouvement avorta. Je n'insiste pas sur cette tentative fort grave, les détails en sont parfaitement retracés dans l'excellent rapport de M. le sous-préfet de Valenciennes qui, dans toute cette affaire, a montré une intelligence et un zèle que l'on serait heureux d'avoir à signaler partout.

La tentative de grève d'Anzin permet de constater un fait qui met parfaitement en lumière l'action combinée de la commune de Paris et de la société l'Internationale dans nos départements, comme à Paris.

J'ai déjà dit que Coudroy, arrêté à Anzin, était très notoirement connu comme l'agent de l'Internationale auprès des ouvriers mineurs du Borinage sur lesquels il exerçait une très grande influence. Or Coudroy ne devait pas agir seul à Anzin, s'il y était le représentant de l'Internationale, la commune de Paris y avait aussi envoyé son mandataire, le sieur Jénart, qui y fut arrrèté porteur de pièces qui ne pouvaient laisser aucun doute sur son caractère et son mandat, puisqu'elles établissaient qu'il était l'un des aides de camp de Luillier, capitaine des barricades de Paris. - Le projet de ces deux hommes, mandataires de la commune et de l'Internationale, était bien évidemment de soulever toute la population ouvrière des bassins houilers du Nord et du Pas-de-Calais. Coudroy avait des émissaires puisés dans les ouvriers belges, affiliés à l'Internationale, français Ainsi, pendant qu'il était à An-

ges se présentaient pour obtenir du travail dans les fosses de la compagnie d'Aniches qui servent de trait-d'union entre le bassin du Nord et celui du Pas-de-Calais. L'un des directeurs d'Aniches fut frappé de ce fait anormal et refusa absolument aux ouvriers belges l'entrée des ateliers et des puits.

Il serait facile de citer d'autres preuves, moins graves peut-être, des tenta-tives faites dans mon ressort, notamment sur l'armée, pour venir en aide à la com-mune de Paris, mais toutes ont échoué devant le bon sens de nos populations et la répulsion qu'inspirait l'in-surrection depuis l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Il faut cependant constater que ces tentatives ont été bien hardies et j'ajoute bien imprudemment tolérés, je ne sais pourquoi, mais on va juger de la vérité de mon appréciation par le dernier fait

que je veuille citer. Le Travailleur du Nord, journal rédigé dans le plus mauvais esprit et notoi-rement l'organe de la Société l'Internale, avait été publié une première fois à Lille, le 4 septembre 1870. Son rédac-teur principal, le sieur Losson, compromis dans une petite émeute, s'était enfui en octobre et le *Travailleur* avait alors

cessé de paraître.

Le 24 mars, le *Travailleur* reprend sa publication et déclare que son programme est toujours le même. Il veut la république démocratique et sociale, il publie des articles apologétiques de l'in-surrection et des extraits des journaux de la Commune; — enfin, jusqu'au pre-mier jour d'avril, l'appel à l'insurrection n'est pas direct et absolu ; il faut encore lire les articles pour en comprendre l'esprit et les tendances, mais la commune paraît résister avec succès et le Travailleur publie, dans son numéro du 3 un article dans lequel on lit: «Cette comé-» die va finir, elle ne peut plus se pro-» longer sans dangers, il faut que les in-» surgés de Versailles soient dispersés.»

Le 4, le dernier paragraphe du pre-mier article est ainsi conçu: « Mais encore une fois, il est temps qué la farce de Versailles-Fontainebleau finisse; » les pantins ambulants n'ont déjà que » trop porté atteinte au repos public, à » l'industrie et au commerce. » Enfin le 5, il imprime en tête du journal et en gros caractère l'avis suivant :

« Le préfet du Nord est prié par nous de ne point s'obstiner à nous commu-» niquer les dépêches de M. Thiers. Nous refuserons absolument de souiller nos o colonnes avec la prose odieuse d'un auteur de guerre civile justement mis » en accusation par la Commune. »

Et dans le même numéro, le premier Lille est suivi de ces mots : « Vive Paris! » Vive la Commune ! Vive la République » démocratique et sociale! » Cet appel se trouve répété tous les jours et pour qu'il ne puisse se preduire aucune équi-voque dans l'esprit des ouvriers auxquels le journal est vendu sur la voie publique en présence des agents de l'autorité, le numéro du 7 contient un avis aux citoyens, imprimé en grosses lettres et se terminant ainsi : « Par conséquent, » tout citoyen qui défend la cause de » Paris, s'inspire du respect des lois et » maintient les droits acquis par la » nation. Il défend la constitution ;

» Tout citoyen qui s'arme contre Paris est insurgé contre la constitution. » Citoyens, réfléchissez! »

Le Travailleur du Nord était donc l'organe très-avancé de la Commune de Paris et de la société de l'Internationale. Chacun de ses numéros contenait un appel direct à la révolte, cela est trop évident pour qu'il soit besoin de continuer les citations; et je me demande pourquoi on a attendu au 11 mai, avant de le saisir; pourquoi, surtout, on ne lui a reliré qu'à cette époque l'autorisation de vente sur la voie publique? C'est là une question dont l'examen ne saurait rentrer dans ma mission; je ne puis, pour la résoudre, qu'indiquer les rap-ports de M. le Préfet du Nord, et de M. ports de M. le Pretet du Nord, et de M. le Procureur général près la cour de Douai, ainsi que l'excellent travail de M. Robinet de Cléry, procureur de la République à Lille, qui, dès le premier moment « avait, dit-il, signalé les dangers et les » scandales d'une pareille publication » (Lettre du 7 juillet 1871.)

Les numéros du Travailleur forment un dossier spécial; la commission d'enquête pourra donc juger per elle-même de l'exactitude de mon appréciation.

J'ai terminé ma déposition déjà trop longue; je n'y ajouté qu'une observation que je crois fondée et sérieuse. L'enquête à laquelle je me suis livré n'apporte rien